

# Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

**GT-IBMA** : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

**Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives »)** : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

**Crédits photo** : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

# Rat musqué : *Ondatra zibethicus* (Linnaeus, 1766)

## Critères de détermination

Famille des Muridés

Mensurations : 23 à 32 cm pour la longueur tête + corps et de 20 à 25 cm pour la queue. Le poids oscille entre 0.6 et 1.8 kg.



**Corps** : trapu avec un pelage épais et souple. Dessous brun-roux à gris-noir, ventre gris clair à brun clair. Oreilles très courtes.

## Confusion possible

**Ragondin** : (*Myocastor coypus*) : plus grand et une fourrure plus sombre.



**Queue** : noirâtre, de 20 à 25 cm, peu velue, couverte d'une peau écailleuse, comprimée latéralement.

**Ragondin** : (*Myocastor coypus*) : queue cylindrique peu velue.

## Biologie & Ecologie

**Reproduction** : 2 à 3 fois par saison donnant généralement 5 et 7 jeunes. Forte mortalité des juvéniles durant l'hiver. Mises bas : entre mars et septembre. Durée de la gestation : 30 jours. Sevrage des jeunes : 8 semaines.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Habitat** : Berges des plans d'eau, des cours d'eau et des canaux avec une abondante végétation aquatique. D'une façon générale, les habitats optimaux sont constitués par les eaux peu profondes et à cours lents. Selon la saison et les conditions du milieu, le gîte sera constitué par des huttes ou des terriers bien structurés. Les huttes sont bâties dans les marécages et les queues d'étangs, à l'aide de végétaux. Les terriers sont creusés dans les berges. Dans tous les cas, les entrées des gîtes sont situées sous le niveau de l'eau.

## Origine & Apparition

Originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit en 1905, en Tchécoslovaquie (Bohême) permettant une colonisation progressive de vastes secteurs de l'Europe centrale. En France, son acclimatation débute à la fin des années 1920 à partir des élevages pelletiers mis en place en différents points du territoire à partir de 1928. Les principaux foyers de dispersion à partir de spécimens échappés des élevages se constituent dans le Territoire-de-Belfort, dans la Somme et dans l'Eure. À la fin des années 1970, toute la moitié nord de la France est colonisée. Actuellement, le rat musqué achève la colonisation du territoire national. Il n'est pas présent en Corse.

## Réglementation

Il fait partie de la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (AM du 26/06/1987) et est inscrit sur la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il fait partie des espèces animales (vertébrés) interdites d'introduction dans le milieu naturel (AM du 30/07/2010). Sa détention est soumise à autorisation (AM du 10/08/2004). Il est également inscrit sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux (AM du 31/07/2000, modifié par l'AM du 25/11/2011).

**Coordination** : Florent LAMAND

**Maquette** : Gwendoline LACQUEMENT

**Rédaction** : François LEGER

**Contribution** : Emmanuelle SARAT

**Validation** : François LEGER

## Sources

<http://www.invasbio.fr> (consultation : Août 2014)

**Vallance M.**, 2007. Faune Sauvage de France. Biologie, habitats et gestion. Gerfaut, Paris, 416 p.

**Bosch & Kurz**, 2000. Le guide des animaux et plantes d'Europe, Editions proxima, Chamalières, 719 p.

Agence de l'Eau Artois-Picardie. Les espèces animales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie. 2005, 38p.

**Sarat E.** (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage. Plan Loire Grandeur Nature, 128pp.